

JEUNE PLACÉ À L'ASE ENTRE 16 ET 18 ANS – RENOUELEMENT

Prendre rendez-vous sur le site internet de la préfecture de l'Ariège
<http://www.ariège.gouv.fr/>

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES :

- L.313-15 CESEDA

LES RESSORTISSANTS ALGÉRIENS
NE SONT PAS CONCERNÉS

CONDITIONS D'OCTROI :

- une carte de séjour portant la mention « salarié » ou « travailleur temporaire » à l'étranger qui formule sa demande dans l'année de son 18^e anniversaire et qui justifie :
 1. avoir été pris en charge par l'aide sociale à l'enfance (ASE) entre 16 et 18 ans grâce à l'attestation de prise en charge de l'aide sociale à l'enfance ou la décision de placement du juge ;
 2. suivre depuis au moins 6 mois une formation destinée à lui apporter une qualification professionnelle. La qualification professionnelle est la capacité à exercer un métier ou un poste déterminé. Les formations professionnelles sont définies par le code de l'éducation et comprennent :
 - > les CAP, BEP, Bac Professionnel, DUT
 - > la licence et le master en alternance

RECOMMANDATIONS

- Vous devez fournir les **originaux** et les **photocopies** de tous les documents mentionnés ci-dessous.
- Les photocopies doivent être lisibles, format A4, sans agrafes et triées dans l'ordre de la liste.
- Les documents en langue étrangère doivent être traduits par un traducteur assermenté auprès d'une cour d'appel.

PIÈCES À FOURNIR (originaux et photocopies)

- Passport en cours de validité** (pages relatives à l'état-civil, aux dates de validité, aux cachets d'entrée et aux visas).
- Extrait d'acte de naissance avec filiation** ou copie intégrale d'acte de naissance.
- Si vous êtes marié** : extrait d'acte de mariage et le cas échéant, titre de séjour du conjoint (s'il réside en France).
- Si vous avez des enfants** : actes de naissance des enfants avec filiation et, le cas échéant, copie de leur carte de séjour (s'ils résident en France).
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois** :
 - Si vous êtes locataire : facture d'électricité, de gaz, d'Internet, attestation assurance habitation ou quittance de loyer non manuscrite, etc.
 - Si vous êtes hébergé chez un particulier : attestation d'hébergement + justificatif de domicile récent + copie recto-verso de la CNI ou carte de séjour de l'hébergeant (NB : la carte de séjour de l'hébergeant doit indiquer la même adresse).
- Attestation de l'OFII** de clôture ou de suivi des actions prévues au contrat d'intégration républicaine (CIR).
- Document attestant du placement à l'aide sociale à l'enfance** (décision judiciaire ou, en cas de placement volontaire, décision cosignée par les services départementaux et des titulaires de l'autorité parentale).
- Dossier de demande d'autorisation de travail** constitué par l'employeur (CERFA n°15186*02) correspondant à la nature de l'activité salariée exercée dans le cadre de la formation en alternance ;
- Justificatifs du suivi réel et sérieux depuis au moins 6 mois, relatifs à l'activité professionnelle salariée ou à la formation professionnelle** : relatifs à l'activité professionnelle salariée ou à la formation professionnelle :
 - inscription dans un établissement scolaire ;
 - contrat de travail ou d'apprentissage + bulletins de salaire ;
 - attestation du responsable du centre de formation ;
 - relevé de notes, attestation d'assiduité.
- Nature des liens avec la famille restée dans le pays d'origine** : tout document probant y compris actes de décès, perte de l'autorité parentale, etc.
- Insertion dans la société française** : attestation de la structure d'accueil (foyer ou famille).
- 3 photographies d'identité récentes** (format 3,5 cm x 4,5 cm – norme ISO/IEC 19794 – 5 : 2005).